



Tentative de licenciement abusif

Par **aktarus21**, le **06/05/2010** à **18:14**

Bonjour,Voilà je suis salarié d'une société de téléphonie mobile multi-opérateur depuis le 1er octobre, en tant que responsable de magasin. Mon directeur régional est venu me voir il y a deux semaine en me disant qu'il ne voulait pas continuer a travailler avec moi que le travail que je faisais n'était pas suffisant a ces yeux. (Pour info nous avons pas de prime individuelle mais collective relative au chiffres du magasin qui sont versé tous les 3 mois), je lui montre mon étonnement vu que j'ai assuré les 2 meilleur taux de prime que le magasin n'ai jamais eu et lui dit ce qu'il veut entendre pour qu'il me fiche la paie vu qu'il me menaçait de monter un dossier pour me faire licencier pour faute. On va dire que ce DR n'a pas trop de scrupule,il ma entre autre proposer d'envoyer une lettre au siégé comme quoi je ne voulais pas vendre d'assurance pour pouvoir me faire licencier etc...que des combine foireuse et j'ai eu le malheurs de lui dire "tu sais pour me licencier y a la rupture conventionnel au contrat de travail" et la je me suis retrouver dans un engrenage, en effet il me dit que je doit envoyer une lettre a mon service RH afin de demander le licenciement ,ce que je ne veux absolument pas faire.Je n'ai rien signer et il me dit que je m'étais engager a le faire et qu'il attend toujours que j'envoie cette lettre, j'aime mon travail et je ne veux pas démissionner ou faciliter mon licenciement car j'ai une famille a nourrir et veux pas perdre mes droits de retour a l'emploi. Mais je sais que si lui dit que je refuse d'envoyer la lettre il me faire un sale coup.MA question es simple quel recours j'ai a cette situation ? Comment faire pour pas me faire virer pour faute que je n'ai pas commis? je rappel qu'il n' y a aucun document signer qui atteste de mon soi - disant engagement. Ce ne sont que des paroles merci de me répondre rapidement